

MDCXXIII

Rémission octroyée à Mauricette Moriceau, native de Louin, près Saint-Loup sur-Thouet, qui, séduite par un religieux d'Airvault, avait, pour cacher son déshonneur, tué et enterré l'enfant né de leurs relations. (11 205, n° 114, fol. 59)

Janvier 1479 (n. s.).

Loys, par la grace de Dieu roy de France. Savoir faisons à tous, presens et avenir, nous avoir receue l'umble supplicacion des parens et amys charnelz de Mauricete Moricelle jeune fille native du bourg de Louyn, près Saint Lou en Poictou, contenant qu'il a ung an et demi ou environ que ladicte Moricelle s'en alla demourer avec Vincent Moriecau, prestre, son oncle, durant lequel temps ung jeune religieux de l'abbaye d'Oyrevau qui conversoit souventes foiz à l'ostel dudit Moriceau, l'a deceue et seduite par longue poursuite et importunité tellement, qu'il s'est acointe d'elle et l'a angroissée. Et après qu'elle a eu son fruit, elle, doubtant le deshonneur du monde, l'a enterré sans ce qu'il sut baptizé, dont elle a esté aprehendée en justice par les officiers de Cremilles, et constituée prisonnière ès prisons de Partenay, èsquelles elle est encores detenue en grant dangier de miserablement y finer ses jours, se noz grace et misericorde ne lui estoient sur ce imparties. En nous humblement requerant que, attendu que en tous ses autres faiz elle est de bonne vie, renommée et honneste conversacion, il nous plaise lui impartir nostdictes grace et misericorde. Pourquoy, etc., voulans miscricorde preferer à rigueur de justice, et pourra estre que doresenavant elle se gouvernera très bien et sera bonne femme, à icelle Mauricète, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avous quieté, remis et pardonné, etc., au seneschal de Poictou ou à son lieutenant et à tous, etc. Donné à Touars, ou moys de janvier l'an de grace mil cccc, soixante dix huit, et de nostre règne le xvnt°.

Ainsi signé: Par le roy, le sire de Bersuire et autres presens. J. Du Ban. — Visa. Contentor. De Molins.

